

Il reste encore quelques obstacles à éliminer e.a. la question des forces stationnées, l'aviation et les hélicoptères.

Sur ces trois points, nous avons fait, avec nos alliés, des propositions de nature, me semble-t-il, à faire avancer les choses.

Sur la question du personnel stationné, nous visons à un abaissement significatif des plafonds. Cette proposition va dans le sens du mouvement qui se dessine et qui laisse présager des réductions plus importantes qu'initialement prévu.

Sur l'aviation, nous faisons droit à une réquête qui était surtout celle de l'URSS en incluant les intercepteurs de défense aérienne dans une catégorie à part, ce qui permet à ceux qui le souhaitent de structurer leurs forces avec la flexibilité nécessaire. Cette proposition ne remet pas en cause l'essence de notre approche qui veut que tous les avions de combat basés à terre, quelle que soit leur vocation, soient couverts. J'insiste sur ce point pour nous fondamental.

Les nouvelles définitions pour les hélicoptères de combat sont également de nature à rencontrer certaines des préoccupations dont nos partenaires de l'Est avaient fait état.

Il faudra, quoi qu'il en soit, nous organiser pour aboutir à un accord, cet été, en vue d'une signature lors d'un Sommet à 35 cette année encore. Le volet CSBM devra donc évoluer parallèlement au CFE, sans que cela ne puisse aller, évidemment, jusqu'à ralentir le processus FCE dont j'ai dit toute l'importance dans le contexte du règlement des grandes questions politiques dont le Sommet aura à se préoccuper.